

Nantes, le 26 février 2016

Crise agricole – Session du Conseil

UN PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES ADOPTÉ PAR LE CONSEIL REGIONAL

Malgré ses réussites et ses nombreux atouts, l'agriculture ligérienne n'échappe pas à la crise profonde que traverse l'agriculture française.

« Même si le Conseil régional des Pays de la Loire ne détient pas toutes les clefs pour surmonter les difficultés structurelles auxquelles fait face la profession agricole, sa première responsabilité est d'être solidaire avec les agriculteurs en utilisant tous les leviers à sa disposition pour surmonter la crise actuelle et préserver le potentiel agricole de notre région » a précisé Bruno Retailleau, président du Conseil régional.

C'est tout l'objet du Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture en Pays de la Loire adopté sans aucune opposition (avec l'abstention des élus du groupe Ecologiste et citoyen) lors de la séance du Conseil régional ce vendredi 26 février 2016.

Il se veut une réponse dans l'urgence, concrète et immédiate, pour aider à court terme les agriculteurs ligériens en difficulté. Pour autant, chacun est bien conscient que les difficultés du moment ne seront surmontées qu'en agissant, sur le moyen et le long terme, pour renforcer la compétitivité et la montée en gamme de la valeur ajoutée de l'agriculture ligérienne. Le présent rapport se conclut donc par les grands axes de travail auxquels s'attellera avec détermination la nouvelle majorité régionale sitôt acquis le vote de ce plan d'action.

L'agriculture des Pays de la Loire en chiffres

- 1^{ère} région productrice de volailles labels rouges,
- 1^{ère} région productrice de viande bovine et de lapins,
- 1^{ère} région en surface de maraîchage,
- 2^{ème} région de viande de porc et œufs de consommation,
- 2^{ème} région productrice de lait de vache
- Région leader pour les produits de qualité :
102 Labels Rouges générant 1/3 du CA national,
26 AOC (dont 25 pour les vins).
5,5 % de la SAU en agriculture biologique
 (115 000 ha en 2014 dont 11 000 ha en conversion)
10 200 agriculteurs engagés dans une démarche qualité

Source : SPPL / INAO / DRAAF Pays de la Loire

Le plan d'action régional qui vous est présenté s'articule autour de **6 priorités déclinées en 16 mesures** (fiche jointe) :

- ① **Débloquer rapidement l'instruction et le paiement des aides 2015**
- ② **Accompagner les agriculteurs en difficultés**
- ③ **Soutenir l'investissement pour favoriser la modernisation des exploitations et l'installation des jeunes**
- ④ **Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective**
- ⑤ **Décréter un moratoire régional et une revue générale des normes régionales**
- ⑥ **Renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays de la Loire**

En termes financiers, le plan d'action régional représente un volume de près de **4 M€ de crédits régionaux supplémentaires générant près de 7 M€ de crédits totaux** (avec l'effet levier du FEADER) et va conduire au déblocage dans les semaines à venir de près de 52 M€ d'arriérés de paiement ou d'avances sur les aides agricoles 2015.

CONTACT PRESSE :

servicepresse@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 60

Le Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture régionale en bref ...

① Débloquer rapidement l'instruction et le paiement des aides 2015

- 1) Débloquer le paiement des aides du PCAE 2015 ;
- 2) Mettre en place les avances de trésoreries pour les MAEC et les mesures agri-biologiques 2015 ;
- 3) Renforcer les agents de l'Etat pour accélérer l'instruction et le paiement des aides et des avances ;

② Accompagner les agriculteurs en difficultés

- 4) Prendre en charge le « reste à charge » des agriculteurs dans le cadre du mécanisme de l'« année blanche bancaire » ;
- 5) Renforcer les moyens des cellules départementales dédiées aux agriculteurs en difficulté ;

③ Soutenir l'investissement pour favoriser la modernisation des exploitations et l'installation des jeunes

- 6) Renforcer l'enveloppe PCAE 2016 ;
- 7) Développer un outil de diagnostic et d'appui stratégique au développement des exploitations ;

④ Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective

- 8) Fixer un objectif pour nos lycées et nos CFA : tendre vers « 100% français, 50% régional, 20% bio ou sous signes de qualité » au 31/12/ 2017 ;
- 9) Expérimenter la mise en place d'un menu « Loire-Océan » dans des lycées-pilotes ;
- 10) Faire adhérer le Conseil régional aux réseaux LOCAL départementaux et les fédérer au niveau régional ;
- 11) Introduire les démarches « Projets alimentaires territoriaux » dans la politique territoriale de la région pour les diffuser rapidement sur tout le territoire régional ;
- 12) Lancer une campagne de communication régionale sur l'importance du « Manger local » et l'excellence des produits ligériens ;
- 13) Accélérer la mise en place d'un observatoire régional de la restauration collective en lien avec l'Etat ;

⑤ Décréter un moratoire régional et une revue générale des normes régionales

- 14) Lancer une revue générale des normes avec un bilan à l'été 2016 ;
- 15) Renforcer nos moyens d'influence à Bruxelles ;

⑥ Renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays de la Loire

- 16) Réunir, courant 2016, une Conférence régionale pour la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays de la Loire

Rapport Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture en Pays-de-la-Loire

Rapporteur :

Madame Lydie BERNARD

Résumé :

*Malgré ses réussites et ses nombreux atouts, l'agriculture ligérienne n'échappe pas à la **crise profonde** que traverse l'agriculture française.*

*Même si le Conseil régional des Pays-de-la-Loire ne détient pas toutes les clefs pour surmonter les difficultés structurelles auxquelles fait face la profession agricole, sa première responsabilité est d'être **solidaire avec les agriculteurs** en utilisant tous les leviers à sa disposition pour surmonter la crise actuelle et préserver le potentiel agricole de notre région.*

*C'est l'objet du **Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture en Pays-de-la-Loire** détaillé dans le présent rapport. Il se veut une **réponse dans l'urgence, concrète et immédiate**, pour **aider à court terme les agriculteurs ligériens en difficulté**. Pour autant, chacun est bien conscient que les difficultés du moment ne seront surmontées qu'en agissant, **sur le moyen et le long terme, pour renforcer la compétitivité et la montée en gamme de la valeur ajoutée de l'agriculture ligérienne**. Le présent rapport se conclut donc par les grands axes de travail auxquels s'attellera avec détermination la nouvelle majorité régionale sitôt acquis le vote de ce plan d'action.*

*Le plan d'action régional qui vous est présenté s'articule autour de **6 priorités et 16 mesures** :*

Débloquer rapidement l'instruction et le paiement des aides 2015

- 1) Débloquer le paiement des aides du PCAE 2015 ;*
- 2) Mettre en place les avances de trésoreries pour les MAEC et les mesures agri-biologiques 2015 ;*
- 3) Renforcer les agents de l'Etat pour accélérer l'instruction et le paiement des aides et des avances ;*

Accompagner les agriculteurs en difficultés

- 4) Prendre en charge le « reste à charge » des agriculteurs dans le cadre du mécanisme de l'« année blanche bancaire » ;*
- 5) Renforcer les moyens des cellules départementales dédiées aux agriculteurs en difficulté ;*

Soutenir l'investissement pour favoriser la modernisation des exploitations et l'installation des jeunes

- 6) Renforcer l'enveloppe PCAE 2016 ;*
- 7) Développer un outil de diagnostic et d'appui stratégique au développement des exploitations ;*

Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective

- 8) Fixer un objectif pour nos lycées et nos CFA : tendre vers « 100% français, 50% régional, 20% bio ou sous signes de qualité » au 31 décembre 2017 ;*
- 9) Expérimenter la mise en place d'un menu « Loire-Océan » dans des lycées-pilotes ;*

- 10) Faire adhérer le Conseil régional aux réseaux LOCAL départementaux et les fédérer au niveau régional ;
11) Introduire les démarches « Projets alimentaires territoriaux » dans la politique territoriale de la région pour les diffuser rapidement sur tout le territoire régional ;
12) Lancer une campagne de communication régionale sur l'importance du « Manger local » et l'excellence des produits ligériens ;
13) Accélérer la mise en place d'un observatoire régional de la restauration collective en lien avec l'Etat ;

Décréter un moratoire régional et une revue générale des normes régionales

- 14) Lancer une revue générale des normes avec un bilan à l'été 2016 ;
15) Renforcer nos moyens d'influence à Bruxelles ;

Renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays-de-la-Loire

- 16) Réunir, courant 2016, une Conférence régionale pour la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays-de-la-Loire ;

En termes financiers, le plan d'action régional représente un volume de près de **4 M € de crédits régionaux supplémentaires** générant près de **7 M € de crédits totaux** (avec l'effet levier du FEADER) et va conduire au déblocage dans les semaines à venir de **près de 52 M € d'arriérés de paiement ou d'avances sur les aides agricoles 2015**.

Territoires concernés :

REGION PAYS DE LA LOIRE

Forte de ses 38 000 chefs d'exploitations agricoles et co-exploitants, l'agriculture des Pays de la Loire demeure puissante et diversifiée. Caractérisée par des sols, des terroirs et des climats variés, elle est à la fois une grande terre d'élevage (première Région sur treize en ce qui concerne la viande bovine, seconde en ce qui concerne le lait, le porc et la volaille) mais aussi le terreau de nombreuses productions végétales (leader français en maraîchage). L'imbrication très forte entre l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire constitue l'une des clés de la réussite agricole régionale et un atout pour notre économie. Le secteur agro-alimentaire est ainsi le premier secteur industriel régional avec 1 100 entreprises et 51 000 salariés. La diversité des produits et des modes de production assurent à nos concitoyens la qualité et la traçabilité de nos produits alimentaires.

Pour autant, l'élevage en Région Pays de la Loire et plus globalement l'agriculture ligérienne ne sont pas épargnés par la crise aiguë qui traverse l'agriculture française.

Ainsi, les filières porcine, viande bovine et lait connaissent des niveaux de prix de vente fortement dégradés, qui ne permettent plus la rémunération des éleveurs et qui grèvent les trésoreries des exploitations. Pour le porc, la baisse du prix atteint 30% depuis 2013. Elle est d'environ 20% sur la viande bovine depuis 2013. Pour le lait, la baisse est de 17 % entre 2014 et 2015. Et les perspectives de prix sur le premier semestre 2016 ne laissent pas entrevoir d'embellie. En parallèle, les coûts de production et notamment les coûts des intrants demeurent élevés, ce qui réduit d'autant la marge des éleveurs.

Cette crise n'est pas simplement franco-française mais bien **européenne**. C'est pourquoi la Commission européenne a déblocqué, fin 2015, près de **500 millions** d'euros pour aider les filières agricoles. L'action de l'Union européenne s'est cependant révélée insuffisante pour surmonter les difficultés du monde agricole. Lors du dernier Conseil des ministres européens de l'Agriculture du **15 février** dernier, la France a échoué à convaincre ses partenaires européens et la Commission de décider immédiatement de nouvelles mesures de soutien. La réponse à la crise agricole sera de nouveau à l'ordre du jour du Conseil des ministres de l'Agriculture du **14 mars prochain**.

Au niveau national, les différents plans de soutien à l'élevage mis en place par l'Etat se sont succédés ces derniers mois. Ils ont intégré des mesures d'urgence et des mesures plus structurelles. L'enveloppe de **12 M€** consacrée à la Région des Pays de la Loire en 2015 n'a cependant pas permis de répondre à l'ensemble des demandes. Devant

l'aggravation de la crise, deux nouveaux trains de mesures ont été annoncés, les **26 janvier** et **17 février** derniers, respectivement par le Ministre de l'Agriculture et le Premier Ministre.

Les difficultés que traverse l'agriculture française appellent des initiatives et des mesures fortes et structurelles (baisse des charges fiscales et sociales, action diplomatique pour lever l'embargo russe, déclenchement de mesures d'urgence par l'Union européenne, assouplissement des normes nationales et européennes, meilleur partage de la valeur ajoutée entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs, etc.) qui échappent pour une large part aux pouvoirs de la Région des Pays-de-la-Loire. Pour autant, il serait inconcevable que le Conseil régional ne mobilise pas tous les leviers dont il dispose pour aider les agriculteurs ligériens à franchir le cap de la crise et ainsi préserver le potentiel agricole de notre région qui est un atout fondamental en terme économique bien sûr, mais également du point de vue de la sécurité alimentaire, de l'aménagement du territoire et de la préservation de la biodiversité.

C'est l'objet de ce rapport qui propose **une série de mesures d'urgence** dont la **mise en œuvre** doit s'effectuer dans **les délais les plus rapprochés**. Cependant, chacun est bien conscient que les difficultés du moment ne seront surmontées qu'en agissant avec détermination, sur le **moyen et le long terme**, pour **renforcer la compétitivité** de notre agriculture ligérienne. Cela nécessite d'engager des **chantiers structurels** qui seront débattus, **courant 2016**, à l'occasion d'une **Conférence régionale pour la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays-de-la-Loire**.

Le plan d'actions prioritaires régional, qui fait l'objet de ce rapport, s'articule autour de **6 priorités** :

- **Débloquer rapidement l'instruction et le paiement des aides 2015 (1) ;**
- **Accompagner les agriculteurs en difficultés (2) ;**
- **Soutenir l'investissement pour favoriser la modernisation des exploitations et l'installation des jeunes (3) ;**
- **Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective (4) ;**
- **Déclencher un choc de simplification régional en engageant un moratoire et une revue générale des normes régionales (5) ;**
- **Renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays-de-la-Loire (6) ;**

Le contenu du présent rapport est soumis à l'examen de notre assemblée régionale sous le régime de la **procédure de l'urgence** prévue à l'**article L. 4132-18** du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce dernier dispose qu' « *en cas d'urgence, le délai [de 12 jours avant la réunion du Conseil régional] peut être abrégé par le président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc* ». Dans le cas présent, le recours à la procédure d'urgence a été motivé par le souci d'inscrire le plan régional dans la plus grande **complémentarité avec les annonces gouvernementales et européennes**. Or, la **succession des annonces du Gouvernement** au cours des dernières semaines, sous la pression des manifestations agricoles, a compliqué la tâche des services de l'Etat en région qui ont éprouvé beaucoup de difficulté à répondre aux sollicitations précises du Conseil régional par rapport à l'annonce de dispositifs nationaux sur lesquels ils ne disposaient pas d'éléments détaillés. Rappelons en effet que le Ministre de l'agriculture, Stéphane LE FOLL, a présenté un nouveau train de mesures le **26 janvier** dernier avant que le 1^{er} Ministre n'annonce lui-même une série de nouvelles mesures devant l'assemblée nationale le **17 février**. Le dernier Conseil des ministres européens de l'agriculture s'est quant à lui déroulé le **15 février** dernier mais n'a finalement débouché sur aucune mesure concrète. Enfin, au niveau régional, **trois tables-rondes tripartites** (producteurs, transformateurs, distributeurs) se sont déroulées à l'initiative du Préfet de région, en présence du Conseil régional (à Laval sur la filière lait le 17 février ; à Angers sur la filière porcine le 18 février ; à Nantes sur la filière bovine le 19 février).

Les services du Conseil régional ont donc préféré finaliser ce rapport en l'adaptant à cette **actualité mouvante** et dans le souci de proposer les dispositifs les plus efficaces et opérationnels possibles compte-tenu de l'ensemble des informations à leur disposition au moment de la rédaction finale du rapport.

La traduction budgétaire des mesures contenues dans ce plan d'urgence s'effectuera dans le cadre du **budget primitif régional 2016** qui sera soumis au vote de notre assemblée les **14 et 15 avril prochains**. Un récapitulatif des crédits régionaux supplémentaires générés par ce plan est présenté en annexe 1 du présent rapport.

1- Débloquer l'instruction et le paiement des aides 2015

Cela passe par **trois initiatives fortes** :

- L'accélération du paiement des aides 2015

- a) Le déblocage du paiement des aides PCAE

Dans la foulée de l'élection de la nouvelle majorité régionale, les représentants de la profession agricole avaient pointé au nouvel exécutif régional **des retards très importants et inacceptables sur la mise en paiement de plusieurs aides agricoles**.

En particulier, ils avaient souligné les retards du **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)**. Sur l'année **2015**, **4 appels à projets** avaient été lancés et les aides notifiées aux exploitants s'élevaient à environ **36 M€** sur un montant total d'investissement de **204 M€ (volet animal et végétal)**. La crainte était forte que les paiements pour les projets déposés avant le 18 mai 2015 n'interviennent qu'à l'automne 2016 !

Grâce à une mobilisation exceptionnelle des services du Conseil régional, sous l'impulsion de la nouvelle majorité, en lien avec les services de l'Etat et de l'Agence des Services de Paiement (ASP), la Région a réussi à mettre en place un « outil simplifié de paiement » qui permet de débloquer les aides sans attendre la mise en place de l'outil de paiement définitif. La Région Pays-de-la-Loire est une des toute premières régions à assurer ce déblocage des paiements, qui est **effectif depuis la mi-février**. Ainsi, les **900 agriculteurs** qui ont engagé des investissements de modernisation suite à la notification de leur PCAE peuvent désormais **solliciter jusqu'à 80 % de l'aide qui leur a été attribuée**.

Pour rappel, le budget prévisionnel total du PCAE sur la **période 2015-2020** est de **185 M€** avec des financements apportés par l'Europe (FEADER pour 90 M€ sur ce total), l'Etat, la Région, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Départements de la Sarthe et de la Vendée.

- b) La mise en place d'avances de trésorerie pour les MAEC et les mesures agri-biologiques 2015

Dès son élection, le nouveau Président du Conseil régional avait souhaité **alerter le Premier Ministre Manuel VALLS** ainsi que le **Ministre de l'agriculture, Stéphane LE FOLL**, et le **Ministre des Finances et des Comptes publics, Michel SAPIN**, sur le retard inquiétant de l'instruction et du paiement des mesures agro-environnementales et climatiques (**MAEC**) et des **aides à l'agriculture biologique** (conversion et maintien) demandées par les agriculteurs au titre de l'année 2015. C'était l'objet du **courrier en date du 18 janvier 2016** figurant en annexe 2 de ce rapport. Des contacts avec le Ministre de l'Agriculture et son directeur de cabinet s'en sont suivis.

Très précisément, l'attention des autorités gouvernementales était attirée sur le fait que, **six mois après le dépôt de leur demande, l'instruction des dossiers par les services de l'Etat en DDTM n'avait pas commencé ! Or près de 2000 exploitations** avaient déposé un **dossier MAEC** au **15 juin 2015** et un nombre équivalent de dossiers (**2000**) avaient été déposés en matière **d'agriculture biologique**.

Devant ces **retards imputables aux services de l'Etat**, en grande partie due aux difficultés rencontrées par l'Etat français pour **mettre à jour la cartographie support des aides du 1^{er} pilier de la PAC** sur injonction de la Commission européenne (l'instruction des aides du 2^{ème} pilier ne pouvant débuter avant l'achèvement de l'instruction des aides du 1^{er} pilier qui suppose la mise en place de l'outil cartographique PAC définitif), il était fortement suggéré au Gouvernement de **mettre en place une avance de versement des aides 2015** comme l'Etat français l'avait déjà fait sur le 1^{er} pilier de la PAC. A l'appui de sa démarche, le Conseil régional proposait d'ailleurs à l'Etat de **participer à ce mécanisme d'avances de trésorerie** sur les aides du 2^{ème} pilier de la PAC.

Par **courrier en date du 28 janvier 2016** (en annexe 3 de ce rapport), le ministre de l'Agriculture, Stéphane LE FOLL, faisait droit à la demande du Conseil régional et annonçait la mise en place d' **avances de trésorerie, intégralement**

assurées sur crédits d'Etat, pour pallier les retards d'instruction et de paiement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), et, des aides à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique. Ces avances, qui représentent 500 millions d'euros au niveau national devraient être versées au mois d'avril selon les engagements gouvernementaux.

Ainsi, près de 23 M€ devraient être débloqués en direction des 4 000 exploitations des Pays de la Loire qui ont déposé en juin 2015, auprès des services de l'Etat, une demande, soit au titre des MAEC, soit au titre des aides à l'agriculture biologique. La pression exercée par le Conseil régional des Pays-de-la-Loire au cours des dernières semaines auprès des autorités gouvernementales s'est donc révélée efficace.

Enfin, concernant la campagne des MAEC 2016, l'Etat n'était pas encore en capacité, au moment du bouclage de la rédaction du présent rapport, de communiquer le montant de l'enveloppe qu'il y consacrerait en 2016. La stabilisation de l'enveloppe totale 2016 (FEADER et contreparties nationales) interviendra donc d'ici le vote du BP 2016. Des courriers de relance auprès du Ministre de l'Agriculture et du Président de l'ASP figurent en annexe 4 du présent rapport.

- **Le renforcement temporaire par le Conseil régional des équipes de l'Etat pour accélérer l'instruction et le paiement des aides 2015 et 2016**

Quelle que soit l'énergie mise à déployer les outils financiers, juridiques, techniques et informatiques pour débloquer l'instruction et le paiement des aides ou mettre en place des avances, l'ensemble des dispositifs se heurtent aujourd'hui à la situation critique du volume d'agents disponibles pour l'instruction et la mise en paiement des aides dans les services des Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) –DDT(M) - de la région qui doivent faire face à un « pic d'activité » dû à une multitude de priorités, d'urgences et de retards en tout genre (gestion des différents dispositifs des plans d'urgence gouvernementaux successifs pour répondre à la crise agricole ; rectification des anomalies de la cartographie PAC exigée par l'Union européenne de la part de l'Etat français pour sécuriser le versement des aides de la PAC, 1^{er} comme 2^{ème} pilier ; validation tardive du cadre national et des cahiers des charges associés du FEADER 2014-2020 ; mise en place des nouveaux circuits de gestion du FEADER dans le cadre du transfert de la compétence d'autorité de gestion aux régions depuis le 1^{er} janvier 2014 qui a été mal anticipé par le ministère de l'agriculture et l'Agence des Services de Paiement (ASP); rattrapage du retard d'instruction et de paiement sur les aides du 1^{er} pilier et les premiers appels à projet 2015 du second pilier ; etc.).

Cette situation de fait est indépendante de la volonté de la Région qui la constate et la subit en tant qu'autorité de gestion du FEADER. Rappelons en effet que la Région est devenue autorité de gestion du FEADER sans que l'Etat ne lui ait transféré les personnels pour instruire les aides, mission qui relève ainsi toujours des services déconcentrés de l'Etat (DDTM coordonnées par la DRAAF au niveau régional) qui agissent, dans le cadre de cette mission, pour le compte du Président du Conseil régional.

Face au manque de moyens humains dans les services de l'Etat, afin d'accélérer l'instruction et le paiement des aides, le Conseil régional prend ses responsabilités et propose donc de mobiliser une enveloppe exceptionnelle de près de 260 000 €, pour renforcer temporairement les 5 Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) de la région de deux agents supplémentaires dès le mois de mars jusqu'à la fin de l'année 2016. Le financement de ces 10 postes sera assuré avec le soutien des crédits européens d'assistance technique (crédits dits ATESAT). Le coût net (hors part FEADER) à la charge la Région pour ce renfort temporaire et exceptionnel s'élèvera donc à 122 200 €.

Ce renfort temporaire devrait permettre de rattraper les retards constatés et d'honorer les engagements de la Région vis-à-vis des agriculteurs. Par ailleurs, les services régionaux seront également renforcés temporairement afin d'accélérer, en lien avec l'ASP (organisme payeur du FEADER), la mise en place des outils nécessaires pour une instruction plus fluide et plus rapide des demandes et le paiement de l'intégralité des aides (les outils dits « simplifiés » mis en place jusqu'à présent pour pallier les retards de la programmation et des paiements ne permettant que le versement de 80% des aides). Le coût de ce renfort équivalent à 10 mois d'1 ETP s'élèvera à 26 000 € (dont 12 220 € de coût net pour la Région et le reste sur crédits ATESAT du FEADER).

- **La participation par le Conseil régional au mécanisme de l' « année blanche bancaire » mis en place par l'Etat**

Dans le cadre du volet conjoncturel du plan de soutien à l'élevage français, le Gouvernement a décidé de mobiliser les partenaires financiers pour **alléger les frais financiers et/ou favoriser la restructuration des dettes à moyen et long terme** en faveur des éleveurs les plus fragilisés par la crise économique actuelle, en particulier les récents installés et les récents investisseurs.

Parmi les dispositifs du plan, celui qualifié de « **l'année blanche bancaire** » a pour objet de permettre aux agriculteurs éligibles de ne pas avoir à rembourser les prêts bancaires éligibles (intérêts + capital) durant une année. La mise en œuvre de l'année blanche peut être opérée au moyen des différentes modalités de restructuration (consolidation, réaménagement) de l'endettement bancaire dont le surcoût est pris en charge au titre du volet C du FAC selon la répartition suivante : 1/3 Etat, 1/3 Banques, 1/3 Agriculteurs. A l'occasion de ses annonces du 26 janvier dernier, le Ministre de l'Agriculture, Stéphane LE FOLL, a annoncé la prolongation de ce dispositif au-delà du 31 décembre 2015 (1^{ère} phase du dispositif – dépôt des dossiers par les agriculteurs en DDTM jusqu'à la fin décembre 2015 pour un paiement annoncé au plus tard au 31 mars 2016), **jusqu'au 30 juin 2016 (2^{ème} phase du dispositif)**.

Comme le Président du Conseil régional en a fait la proposition au Préfet de région, **le Conseil régional se propose de prendre en charge le 1/3 revenant aux agriculteurs dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de l'année blanche bancaire** sous réserve du respect de la réglementation sur les aides *de minimis*. Il débloquera à cet effet une enveloppe de **1 M€** sur la base des premières estimations qui lui ont été communiquées soit un coût moyen d'environ **3 000 €/dossier d'agriculteur éligible** à la mesure. Les premières estimations au niveau régional porte à 100 les dossiers qui pourraient prétendre à l'aide en 1^{ère} phase. L'enveloppe régionale serait donc d'environ **300 000 € pour cette 1^{ère} phase**. Les demandes pour la 2^{ème} phase devraient être plus élevées car elles intégreront les résultats comptables de 2015 et donc les baisses des prix à la production.

Cette mesure devra s'accompagner d'une **sensibilisation renforcée de la place bancaire régionale** à l'intérêt du dispositif.

2- Accompagner les agriculteurs en difficulté

Dans le contexte de crise agricole que nous subissons, de nombreux agriculteurs ligériens éprouvent des difficultés et expriment le besoin d'être aidés pour surmonter un cap difficile. Le Conseil régional doit se mobiliser pour **accompagner les agriculteurs en situation de fragilité**. Du fait de la crise, les demandes d'appui sont plus nombreuses.

Dans un souci de pragmatisme et d'efficacité, le Conseil régional se propose donc de dégager une **enveloppe exceptionnelle, en 2016, à hauteur de 230 000€** pour renforcer le **réseau de soutien aux agriculteurs en difficultés sur le territoire régional (200 000 € pour le réseau des chambres d'agriculture régionale et départementales ; 30 000 € pour le réseau Solidarité Paysans)**. Ce soutien exceptionnel devra être **fléché** vers les agriculteurs en difficulté et donnera lieu à une convention entre le Conseil régional et les organismes gestionnaires de ces dispositifs. Un bilan sera effectué à la fin de l'année 2016. Ce seront ainsi **près de 400 chefs d'exploitations et de familles supplémentaires qui devraient bénéficier de ces soutiens renforcés en 2016**.

Enfin, nous lancerons un état des lieux sur la situation des structures collectives (CUMA, coopératives, groupements d'employeurs, ...) pour envisager d'éventuelles nouvelles mesures.

3- Soutenir l'investissement pour favoriser la modernisation des exploitations et l'installation des jeunes

La Région est déterminée à poursuivre en 2016 le déploiement des aides du FEADER et notamment à renforcer la dynamique engagée en 2015 sur le PCAE.

La Région soutiendra la montée en puissance du dispositif du PCAE en 2016 en **renforçant l'enveloppe de crédits régionaux** fléchés sur cette aide. Compte-tenu de la forte attente des agriculteurs à l'égard de ce dispositif, **une augmentation des crédits régionaux de 2,4 M€** (par rapport au budget primitif 2015) sera attribuée aux PCAE (Volets

Elevage et Végétal) dès le vote du budget primitif 2016. Le Conseil régional inscrira donc **6,2 M€ au BP 2016 contre 3,8 M€ au BP 2015**. L'Etat (DRAAF) devrait être en mesure de mobiliser **au minimum 8,5 M€** en contrepartie nationale sur l'année 2016. Ainsi, la contribution de la Région, complétée par les crédits d'Etat, du FEADER (**plus de 17 M€**), de l'Agence de l'Eau et des Départements devrait représenter une enveloppe totale de **plus de 32 M€**, soit **près de 14 M€ supplémentaires** vis-à-vis de la situation au moment du vote du BP 2015 (18,5 M€). Compte-tenu des traditionnels ajustements et redéploiements budgétaires en cours d'exercice budgétaire (fongibilité des dispositifs), tant du côté de l'Etat que du Conseil régional, il semble donc tout à fait possible de faire face à un **besoin de 35 à 37 M€** comme l'envisage la profession agricole, ce qui ferait de l'année 2016 une seconde année de très forte consommation du PCAE.

Par ailleurs, dans le souci de ne pas adopter une attitude trop « défensive » par rapport aux difficultés de notre agriculture mais bien **proactive**, le Conseil régional **appuiera le développement d'un dispositif de diagnostic, d'appui stratégique et d'amélioration de la performance des entreprises agricoles** sur le modèle du dispositif CAPEA porté par la Chambre Régionale des Métiers ou encore du dispositif DINAMIC. Il s'agit d'accompagner les entreprises agricoles en phase de questionnement sur leurs orientations stratégiques pour assurer leur développement ou réorientation structurels, l'amélioration de leur performance interne ou encore le développement de l'innovation en leur sein. C'est dans cet esprit que le Conseil régional a d'ores et déjà soutenu la phase de test du dispositif CAPEAgri porté par la Chambre régionale d'agriculture (29 040 € sur un budget total de 45 150 €) qui est en cours sur ce premier trimestre 2016. Sur cette base, il conviendra en 2016 d'ouvrir une réflexion sur la définition et le déploiement d'un outil qui devra trouver sa place au sein des différents dispositifs soutenus par la Région.

4- Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective

Depuis plusieurs années, le citoyen redécouvre l'importance du lien de proximité entre le consommateur et les agriculteurs qui produisent des aliments de qualité et qui façonnent le paysage de son quotidien. A travers la crise agricole actuelle, cette attitude s'est amplifiée. Le « **manger français** » ou « **manger local** » doit devenir un **réflexe citoyen** dont chacun, consommateur, agriculteur, collectivité locale ou acteur économique, doit s'emparer.

Ce chantier de **l'approvisionnement local** est stratégique car :

- en privilégiant un approvisionnement français et de proximité, à un prix rémunérateur pour tous les acteurs de la filière, on contribue à **ouvrir des débouchés** aux produits agricoles et agro-alimentaires ligériens ;
- cette mesure est positive pour les agriculteurs de la région mais aussi pour les entreprises de transformation régionale, donc pour **l'emploi régional** au sens large ;
- il réconcilie **toutes les agricultures** en s'adressant à **tous les modes de production de la région : filières longues tracées comme filières courtes, production de masse comme productions spécifiques, productions conventionnelles, sous signes de qualité et productions biologiques** ;
- en raccourcissant potentiellement les temps de transport ou en diminuant la part des produits importés, il s'inscrit dans une démarche de **transition énergétique régionale** qui est une préoccupation commune du Conseil régional et de la profession agricole comme le démontre la démarche CLIMAGRI en cours ;
- il permet de développer des actions concrètes et pédagogiques pour **lutter contre le gaspillage alimentaire** ;
- il contribue à la réappropriation par le citoyen-consommateur du **lien avec les terroirs régionaux** et apporte de la reconnaissance au métier d'agriculteur ;

Depuis quelques années, de **nombreuses initiatives** ont vu le jour, souvent au niveau des départements, sous l'impulsion des chambres d'agriculture et des interprofessions, pour initier une dynamique autour de l'approvisionnement local. L'Etat, et en particulier la DRAAF, a également initié des travaux qui, pour devenir pleinement opérationnels, supposent l'adhésion des collectivités locales.

Le Conseil régional n'entend pas, au nom d'un fait régional mal compris, poursuivre une démarche solitaire qui dupliquerait, sans grande cohérence ni plus-value décisive, le travail effectué au plus près du terrain. Dans la ligne défendue tout au long de la campagne des élections régionales, il entend au contraire s'appuyer et s'inspirer des meilleures initiatives locales et offre de **mettre en cohérence au niveau régional** l'ensemble des initiatives des différents acteurs régionaux.

C'est ainsi qu'il est proposé, une série de mesures fortes et concrètes dans le cadre de ce plan d'urgence :

▪ **Mettre en place un observatoire régional pour la restauration collective**

Pour **amplifier la dynamique** en cours sur nos territoires, il est désormais important de **franchir une nouvelle étape** et de **développer des outils de diagnostic et des critères d'évaluation** pour pouvoir fixer des objectifs précis, mesurer les marges d'amélioration et évaluer la pertinence des politiques publiques développées par les acteurs publics.

Ces outils sont très **inégaux voire inexistants dans bien des cas** aujourd'hui.

Pour prendre l'exemple du Conseil régional, ce dernier ne dispose pas d'un outil d'état des lieux global (tous produits et tous types de productions confondus) et régulier de l'ensemble de ses lycées publics, ni des lycées privés ou des CFA.

Il est donc proposé de s'associer activement, avec les collectivités locales qui souhaiteront s'engager également dans la démarche, aux travaux en cours menés par l'Etat (la DRAAF) pour aboutir à la mise en place d'un **observatoire régional de l'approvisionnement de proximité en restauration collective**.

Ce projet, engagé à l'été 2015, couvre les champs de la restauration directe et concédée. Une **enquête** sera ainsi transmise **début mars** aux responsables de restauration et aux collectivités de la région et portera sur l'origine de 19 types de produits (département/département limitrophe/France/UE ou autre). Les retours de cette enquête sont attendus **en mai** pour une production des résultats à **l'automne 2016**.

Le futur observatoire devra être conçu en lien étroit avec les collectivités locales gestionnaires de restauration collective pour leur permettre de disposer d'un « baromètre » qui leur permettra d'affiner leur objectif d'approvisionnement et de mesurer les progrès restant à accomplir.

Par ailleurs, des outils de gestion sont actuellement en cours de test auprès de la restauration collective (établissements scolaires, EHPAD,...), qui permettraient un **meilleur suivi informatique de l'origine des produits**. On peut citer parmi ceux-ci **le logiciel EMApp** (Elaboration de Menus A Proximité), qui offre ces fonctionnalités. Le Conseil régional favorisera la diffusion rapide de cet outil dans les établissements de son périmètre de responsabilité.

Au niveau de la Région, un **groupe de lycées pilotes** sera mis en place pour tester rapidement la mise en place de ces nouveaux outils. Si les Conseils départementaux y étaient eux-mêmes favorables, un groupe de collègues pilotes pourrait de même participer à ce chantier.

▪ **Se fixer un objectif pour les lycées publics**

Une démarche visant à développer la restauration durable dans les lycées et les CFA a été initiée par le Conseil régional à partir de 2011. Très axée sur la qualité, cette démarche a commencé à produire des premiers résultats encourageants. Cependant, une nouvelle impulsion est nécessaire pour remédier à **trois faiblesses du dispositif actuel** :

- Une démarche quasi-exclusivement tournée **vers la qualité des produits davantage que sur la quantité et les volumes** (qui sont pourtant décisifs pour soutenir notre agriculture régionale). Les deux démarches sont loin d'être inconciliables, il faut donc **travailler dans les deux directions** ;
- Un **défait d'évaluation et d'objectifs précis fixés aux structures** pour la démarche d'approvisionnement local, faute d'un suivi régulier grâce à un outil dédié ;
- Une **démarche trop solitaire du Conseil régional** qui doit désormais être **décloisonnée** en s'ouvrant aux autres acteurs de la restauration collective pour favoriser les échanges et les synergies et « faire masse » en termes de besoins d'approvisionnement.

Comme il a été évoqué plus haut, le Conseil régional ne dispose pas aujourd'hui d'une vision précise et régulière de l'approvisionnement global de chacun des lycées publics. Les derniers chiffres disponibles sont les suivants : **10% de produits biologiques, 7% autres labels et 16% de produits de proximité hors label** avec des pratiques très inégales entre les lycées publics.

Malgré la difficulté de ne pas disposer pour le moment d'un outil d'observation régional, il est néanmoins proposé de se fixer un objectif mobilisateur pour le réseau régional des lycées publics, à l'instar de la démarche adoptée par le Conseil départemental de la Mayenne pour ses collègues.

Il est ainsi proposé de retenir l'objectif suivant : « **Tendre vers 100% de produits français, 50% de produits régionaux et 20% de produits bio ou sous signes de qualité** » à l'horizon du 31 décembre 2017.

La mise en place de l'observatoire régional permettra de suivre et/ou d'affiner cet objectif qui permettra, dès à présent, de mobiliser les énergies.

La même démarche devra être encouragée **en direction des CFA** et des **lycées privés**, même si la fonction restauration y est souvent confiée à des prestataires extérieurs. S'agissant des CFA, la perspective rapprochée du renouvellement de la contractualisation avec chacun des CFA régionaux devrait permettre pour le Conseil régional d'introduire cet axe d'amélioration dans les priorités qu'il souhaite voir développer par les CFA. S'agissant des lycées privés, la Région pourra également les accompagner, par exemple dans le cadre de la rédaction de leurs cahiers des charges, ainsi que par le dialogue et l'incitation, dans l'état des lieux et la mise en œuvre de cet objectif ambitieux.

▪ **Expérimenter la mise en place d'un menu « Loire-Océan » dans des lycées-pilotes**

Enfin, il est proposé, pour aller plus loin et plus vite, de mettre en place, dès 2016, une **démarche expérimentale**, dans un **groupe de lycées-pilotes volontaires (au moins un par département)**, pour mettre en place des **menus labellisés « Loire-Océan »** qui seraient composés à 100% de produits issus de l'agriculture et de la pêche ligérienne. En fonction du retour d'expérience de cette démarche, elle pourrait servir d'exemple pour accélérer le renforcement de l'approvisionnement local de structures publiques et privées ligériennes gérant de la restauration collective.

Cette expérimentation sera prolongée par une réflexion sur la création à terme, d'un label de qualité « Loire-Océan ».

▪ **Proposer l'adhésion du Conseil régional aux réseaux LOCAL déjà créés ou en cours de création dans les Départements et assurer leur coordination au niveau régional**

Autour d'un partenariat Chambre départementale d'agriculture/Association départementale des maires/Conseil départemental, deux « Réseau LOCAL » ont vu le jour en Vendée et en Maine-et-Loire. Des réflexions sont en cours pour en créer un, respectivement en Sarthe et en Mayenne.

Le réseau LOCAL réunit, au niveau départemental, l'ensemble des acteurs de la restauration collective autour de problématiques d'intérêt commun : partage des réussites et bonnes pratiques en matière d'approvisionnement local, marchés publics, gaspillage alimentaire, etc.

Il n'y a pas de sens pour le Conseil régional de rester à l'écart de ces démarches départementales de proximité. Aussi, le Conseil régional demandera aux membres fondateurs de ces réseaux de **devenir membre des réseaux départementaux actuels ou futurs**. Il veillera à ce que les lycées publics adhèrent à l'association départementale et s'attachera à apporter son appui, au sein des réseaux pour :

- **Sensibiliser et former à la problématique des marchés publics** (*via* l'appui de son service marché régional), aux côtés des services des préfectures et des services marché des Départements, les acteurs de la restauration collective membres des réseaux LOCAL (chefs de cuisine, proviseurs de lycées, principaux de collèges, gestionnaires des établissements publics d'enseignement, maires, responsables des cantines scolaires, gestionnaire d'EHPAD, de CFA ou d'établissements hospitaliers, etc.) ;

- **Mettre en synergie les agents du Conseil régional et ceux des Conseils départementaux** en charge de l'animation de la restauration collective dans les collèges et les lycées ;
- **Accélérer le déploiement et la formation au logiciel Emapp dans les lycées** (parallèlement à son déploiement dans les collèges) pour permettre de structurer le volume et la saisonnalité des besoins, démarche indispensable et préalable pour structurer l'offre de producteurs, qu'il s'agisse de circuits courts ou de filières longues tracées ;
- Poursuivre son soutien à la montée en charge du site **Approximité.fr** comme premier portail régional de l'offre de proximité et de qualité en Pays-de-la-Loire, avec la demande que les démarches de qualité et le bio soient mieux valorisées sur le site.

▪ **Introduire le soutien à la mise en place de « Projets alimentaires Territoriaux » (PAT) dans le cadre de la politique territoriale de la région (NCR, FRES, Leader, etc.)**

Les **projets alimentaires territoriaux (PAT)**, prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, doivent être élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire (intercommunalité, pays, etc.). Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de de restauration collective.

Il est proposé que ces PAT deviennent **un volet des dispositifs de la politique territoriale régionale** (NCR, FRES, Leader, etc.) pour **couvrir progressivement le territoire régional** en partant des initiatives locales.

▪ **Lancer une campagne de communication régionale sur l'importance du « manger local »**

Il s'agira de **sensibiliser nos concitoyens à l'importance du « manger français » / « manger local »** et de **mettre à l'honneur la diversité et l'excellence des produits agricoles des Pays-de-la-Loire**.

5- **Engager un moratoire et une revue générale des normes régionales**

A juste titre, la profession agricole dénonce régulièrement **l'inflation des réglementations** (normes, procédures, schémas, etc.) qui vient **grever la compétitivité de l'agriculture française** par rapport à ses concurrentes, y compris au sein de l'Europe. La critique ne porte pas tant sur le fond des normes, dont chacun s'accorde à reconnaître la nécessité en matière de protection sanitaire, environnementale ou sociale, que leur accumulation dans le temps, leur lourdeur, leur incohérence ou leur caractère peu réaliste. En particulier, le phénomène de la **surtransposition** par l'Etat français des directives européennes est souvent pointé du doigt.

Il y a nécessité d'un véritable **choc de simplification**. Bien que proclamé à plusieurs reprises par le Gouvernement français, ce dernier peine à trouver des traductions concrètes au niveau national.

Le Conseil régional n'est pas le principal producteur de normes en matière agricole. Le chantier relève davantage de l'Union européenne et, surtout, de l'Etat français.

Pour autant, **la Région Pays-de-la-Loire, ne doit pas s'exonérer d'un examen critique de ses propres dispositifs** pour vérifier qu'il n'y a pas lieu de les alléger ou de les faire évoluer.

Aussi, le Conseil régional va engager le chantier de la **revue générale des normes agricoles**.

Concrètement, ce chantier devra permettre :

- d'identifier les **normes régionales** qui se surajoutent au cadre européen et national pour examiner, au cas par cas, les marges de manœuvre et l'opportunité d'une simplification pour nos agriculteurs ;

- d'opérer **une comparaison** avec les **autres régions françaises** pour pouvoir évaluer nos pratiques respectives ;
- de mesurer celles des règles qui pourraient être modifiées rapidement et facilement par notre collectivité régionale et celles qui relèveraient au contraire d'une procédure plus lourde impliquant **une modification du PDRR** et, par conséquent une négociation avec la Commission européenne ;
- de faire des **propositions à l'Etat** pour l'allègement ou la suppression de **normes nationales** afin de l'aider à tenir les promesses faites en termes de choc de simplification ;

La première traduction concrète de ce chantier devra intervenir au moment du **3^{ème} appel à projets 2016 (juin) relatif au PCAE**. En revanche, dès le **deuxième appel à projet 2016 (mars)**, la durée des appels à projet sera portée de **un mois à deux mois**, conformément à une demande réitérée des agriculteurs qui déploraient le fait d'avoir trop peu de temps pour répondre aux AAP régionaux.

Un premier bilan global de ce chantier sur la simplification des normes interviendra à **l'été 2016**.

Enfin, devant l'importance de l'échelon européen dans le domaine des questions agricoles, notre région doit renforcer ses moyens d'actions à Bruxelles pour peser, autant que faire se peut, sur les travaux de l'Union européenne. Il est donc proposé, dans le cadre de ce rapport, de **renforcer le bureau de représentation de la région à Bruxelles avec un chargé de mission dédié aux sujets agricoles**.

6- Renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays-de-la-Loire

Chacun est bien conscient que les difficultés actuelles de notre agriculture, pour être surmontées, nécessiteront un travail, **à moyen et long terme**, sur **plusieurs chantiers structurants** qui détermineront à l'avenir **l'attractivité** et la **compétitivité** de notre agriculture ligérienne.

Parmi les **chantiers prioritaires** pour la nouvelle majorité régionale et **sans souci d'exhaustivité**, il est ainsi possible d'identifier :

- le défi de la **compétitivité**, de la **recherche** et de **l'innovation**, seule à même **d'augmenter durablement la valeur ajoutée de l'agriculture régionale**. La nouvelle majorité souhaite mettre en place un **comité stratégique** composé d'experts et de professionnels reconnus pour bâtir un **plan stratégique pour appuyer et structurer les filières agricoles et agro-alimentaires de la Région des Pays-de-la-Loire**. Ce comité stratégique sera présidé par Madame Lydie BERNARD, vice-présidente du Conseil régional, en charge de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la mer, de la pêche et de la forêt. Il sera mis en place dans les prochaines semaines. Il s'appuiera, entre autres, sur les travaux des pôles de compétitivité VALORIAL et VEGEPOLYS, de Cap Aliment et du CESER ;
- le défi du **soutien à l'export** pour assurer de nouveaux débouchés, ce qui supposera une revue critique de l'ensemble de nos dispositifs de soutien régionaux, en concertation avec la profession agricole ;
- Le défi de la montée en gamme de la valeur ajoutée de l'agriculture ligérienne avec le **développement de la politique de différenciation des produits agricoles ligériens** (bio, labels, SIOO, etc.) ;
- le défi du **meilleur partage de la valeur ajoutée** et de la politique d'**étiquetage** de l'origine des matières premières à travers l'instauration d'un **dialogue amont/aval des différentes filières**, avec l'objectif, pour la nouvelle majorité, d'institutionnaliser à cet effet une **conférence annuelle quadripartite** (producteurs, transformateurs, distributeurs, banques) ;
- le défi de la **sécurisation des agriculteurs** à travers le développement d'outils publics à l'appui d'une **politique assurancielle** (appui à l'assurance individuelle ou collective ; hydraulique agricole ; aléas climatiques ; aléas économiques ; etc.). En particulier, il faudra veiller à soutenir les actions visant l'autonomie protéique et fourragère des exploitations ;

- le défi du **renouvellement des générations** et des actifs salariés comme de **l'attractivité des métiers de l'agriculture** qui demeurent des enjeux malgré les bons résultats relatifs de la Région Pays-de-la-Loire (1^{ère} région française pour l'installation). Cela passera par la poursuite et le renforcement des politiques publiques régionales en faveur des **formations initiales et tout au long de la vie**, de **l'installation des jeunes agriculteurs** qui doit être une priorité, de la **post-installation** ou encore de la **transmission** des exploitations. A cet effet, le **Grenelle de l'apprentissage**, organisé par le Conseil régional le **24 mars prochain** à l'Hôtel de région, constituera un **premier rendez-vous** qui devra intégrer les spécificités du monde agricole et de ses attentes ;
- le défi du **foncier agricole** pour **préserver le potentiel agricole régional** en trouvant un **équilibre** entre la préservation des terres agricoles et les nécessaires projets d'aménagement et de développement de notre Région. De ce point de vue, les nouvelles responsabilités conférées à la Région par la **loi NOTRE** du 7 août 2015, en particulier l'adoption d'un **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et D'Egalité des Territoires (SRADDET)**, offriront le cadre adéquat pour les futures discussions ;
- le défi de la **transition numérique** et de la **transition énergétique**. La profession agricole s'est emparée de cette dernière (notamment au travers de la **démarche CLIMAGRI**). Elle peut se révéler un atout et une source de diversification de revenus pour nos agriculteurs (méthanisation, biogaz, déchets, etc.) ;
- Le défi de **l'agro-tourisme** qui peut être renforcé dans le cadre de la stratégie touristique de la Région Pays-de-la-Loire. La nouvelle majorité régionale souhaite prendre des initiatives en la matière ;
- Le défi de la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour l'éducation alimentaire qui rejoint en partie le chantier sur l'approvisionnement local. Un plan d'actions sera développé à cet effet.

Sur la base de ces axes de travail, une **Conférence régionale pour la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays-de-la-Loire** réunira, **courant 2016**, l'ensemble des acteurs et actrices impliqués sur les enjeux de production alimentaire en Pays de la Loire (professionnels de l'agriculture, et de l'agro-alimentaire, collectivités territoriales et locales, l'Etat, la SAFER, les associations de consommateurs, les associations de protection de l'environnement, etc.). Ses travaux déboucheront sur l'élaboration d'une **stratégie régionale pour l'agriculture et l'agro-alimentaire ligérien**, véritable feuille de route de la majorité régionale pour la durée de la mandature.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver les mesures du « Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture en Pays-de-la-Loire » présentées dans ce rapport ;
- de prendre acte de l'impact financier des mesures du plan régional, résumé dans l'annexe n°1 au présent rapport ;
- d'approuver les orientations de la majorité régionale pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'agriculture ligérienne.